



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : PT/09/01/2025-09-01

Lettre simple

ORANGE SA

111, quai du Président Roosevelt

CS 70222

92449 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

À l'attention de **Madame Christel Heydemann**
Directrice Générale

Paris, le 01 septembre 2025

Objet : Egalité Professionnelle - Politique de versement aux écoles de la taxe d'apprentissage

Madame la Directrice Générale,

La CFE-CGC Orange souhaite dénoncer la politique d'Orange concernant la taxe d'apprentissage qui **entrave la mixité dans les métiers du numérique, en totale incohérence avec ses engagements RSE sur l'égalité professionnelle.**

Le contexte et les enjeux

Les études récentes telles que le [rapport de la Commission européenne, Explorer les liens entre mixité et productivité dans les entreprises](#) et [l'analyse du CAC40 sur la mixité dans le « middle management »](#) démontrent qu'une plus grande parité dans les filières STEM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques) favorise la créativité, améliore la prise de décision et renforce l'attractivité auprès des talents de demain.

Historiquement, la représentation féminine dans les technologies a atteint **37 %** des diplômées en informatique aux États-Unis dans les années 1980, avant de décliner à moins de **20 %** aujourd'hui. Ce recul s'explique par la persistance des stéréotypes culturels. **Pour améliorer la présence des femmes dans les métiers du numérique, il est indispensable d'agir en amont, dès l'orientation scolaire, afin qu'elles soient plus nombreuses à intégrer les filières techniques et scientifiques.**

Orange reste très en retard dans la féminisation des métiers du numérique **avec seulement 21,9 % de femmes dans les métiers techniques en 2023.** Dans ce contexte, l'utilisation stratégique de la taxe d'apprentissage par Orange devrait être un levier pour renforcer la mixité, et non un facteur qui la freine.

La CFE-CGC Orange rappelle que l'objectif affiché d'atteindre, voire de dépasser, 25 % de femmes dans les métiers du numérique d'ici 2025 repose sur une dynamique volontariste comme l'illustre l'article [Mixité et égalité : la parole de deux femmes engagées chez Orange](#) publié sur le site « corporate ».

Cette ambition requiert d'utiliser réellement tous nos leviers d'action, notamment l'attribution de la taxe d'apprentissage, pour garantir une véritable évolution dans la mixité.

La répartition de la taxe d'apprentissage organisée par Orange entrave la mixité

Pour rappel, la taxe d'apprentissage est une contribution que versent toutes les entreprises pour financer la formation professionnelle. Une partie de cette taxe peut être librement attribuée par l'entreprise aux établissements d'enseignement de son choix.

La réforme de 2020 répartit la taxe d'apprentissage en :

- **87 %** : part principale affectée automatiquement aux coûts de formation ;
- **13 %** : solde librement attribué par l'entreprise.

Pour l'exercice 2024, ce solde s'élève pour Orange à environ **2,2 M€**, versé à 215 établissements.

Or selon le [rapport annuel de l'emploi bilan 2024 \(p 82\)](#) :

- **83 %** de ces fonds soutiennent des formations "prioritaires" (principalement des écoles d'ingénieurs) ;
- **17 %** seulement sont consacrés aux initiatives égalité professionnelle et handicap.

Au sein de ces formations "prioritaires", l'entreprise consacre **42 %** de son solde aux écoles d'ingénieurs, dont le taux de féminisation dans les filières techniques (**19 %**) reste inférieur au taux, pourtant déjà faible, constaté chez Orange (**21,9 %**).

Pour autant les listes disponibles montrent que des écoles comme Polytechnique ou les Mines ParisTech (au demeurant écoles dont sont diplômés la Directrice générale et le Président – ce dernier ayant encore récemment été Président des anciens élèves) **figurent parmi les bénéficiaires malgré un taux de féminisation très inférieur à la moyenne.**

Cette politique perpétue la sous-représentation féminine dans les métiers techniques dont Orange a besoin.

La plateforme [SOLTéA](#) centralise la répartition du solde vers les établissements via la Caisse des Dépôts. Orange refuse délibérément toute transparence aux représentants du personnel sur les montants attribués, empêchant tout contrôle démocratique.

Les demandes de la CFE-CGC Orange pour une attribution plus équitable

Afin de rendre cohérente la politique d'égalité professionnelle d'Orange avec l'usage de la taxe d'apprentissage, nous proposons :

- **Une transparence et traçabilité** : publier annuellement la liste des écoles bénéficiaires, avec les montants versés et des indicateurs de mixité (taux de femmes, progression annuelle, politiques favorisant la mixité) ;
- **Des critères d'attribution objectifs** privilégiant les établissements qui :
 - ✓ Affichent un taux de féminisation au moins égal à la moyenne nationale dans les filières STEM (science, technologie, ingénierie et mathématiques) ;
 - ✓ Ont mis en place des programmes concrets de mixité et d'égalité des chances (tutorat, bourses, campagnes de sensibilisation) et ont démontré leur impact à l'instar de [CentraleSupélec](#) ;
 - ✓ S'engagent à augmenter la part de femmes dans leurs effectifs et à lutter contre les stéréotypes de genre.
- **Un rééquilibrage des budgets** : augmenter la part du solde dédiée aux initiatives (actuellement 17 %) pour soutenir davantage d'écoles ou de programmes spécialisés visant la promotion des femmes dans les technologies ;
- **Un accompagnement des écoles partenaires** :
 - ✓ Proposer un accompagnement d'Orange (mentorat, interventions de professionnelles, stages) aux établissements s'engageant activement en faveur de la mixité ;
 - ✓ Co-construire avec les représentants du personnel en associant les commissions Formation et Égalité professionnelle du CSEC d'Orange à l'élaboration des critères et au suivi des attributions, afin de garantir leur adéquation avec les engagements RSE du Groupe.

La mixité dans les métiers technologiques représente un enjeu sociétal majeur et un vecteur de performance reconnu.

Afin de mettre en œuvre une politique d'affectation plus juste et plus efficace, **la CFE-CGC Orange demande l'organisation d'une réunion avec les partenaires sociaux.**

Cette rencontre devra aboutir à des décisions concrètes et planifiées en matière de mixité, engageant la responsabilité de la Direction sur les résultats à atteindre, dans l'intérêt du Groupe et de l'ensemble de ses personnels.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de notre considération.



Pascale Thorand
Secrétaire Nationale Égalité Pro



Patrice SEURIN
Délégué Syndical Central

Copie :

- Madame Astrid Panosyan-Bouvet, Ministre chargée du Travail et de l'Emploi ;
- Madame Aurore Bergé, Ministre déléguée à l'Égalité entre les femmes et les hommes ;
- Monsieur Éric Lombard, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.